

MARITIME / SOCIAL : La compagnie Brittany Ferries déboutée par le Tribunal de Caen

Le Tribunal de Caen vient de donner raison aux 16 marins assignés en justice par leur employeur, la compagnie [BRITTANY FERRIES](#) / T : 02.98.29.28.00 (siège à Roscoff, 29), qui les poursuivait suite aux grèves du mois de mars dernier, lesquelles avaient entraîné des perturbations sur la ligne Caen-Ouistreham. Le délégué CFDT, syndicat majoritaire, parle d'une très grande satisfaction. www.brittany-ferries.fr